

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE CABANNES

Séance du 19 Juillet 2023

Nombre de Membres en exercice : 27

Nombre de Membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt trois

Et le dix-neuf juillet

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Présents

Date de la convocation :

13/07/2023

J. HAAS-FALANGA - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL
M. AUGIER - F. BLARQUEZ - H. JAUBERT - P. PORTE - S. REBUFFAT
S. AELVOET - B. BERTRAND - R. BENEJEAN - M. DUMAS
J. CHUECOS - F. CHEILAN - A. RATTIER - A. JOUBERT - C. UHL

Date d'affichage :

13/07/2023

Objet de la délibération 45-2023

Convention d'occupation du domaine public pour la colonie d'AUROUX

Excusé(s) ayant donné pouvoir

M. NOËL-GAMET à J. HAAS-FALANGA
V. LEVEQUE à H. JAUBERT
S. LEBELLE à C. ONTIVEROS
J. DELCOURT à G. MOURGUES
M. SOLER à F. BLARQUEZ
JL. CLOEZ à A. RATTIER
N. LIGNY à M. AUGIER

Absent(s) excusé(s)

A. VASAÏ

Christian ONTIVEROS a été nommé secrétaire de séance

Rapporteur : Richard BENEJEAN

Depuis 2016, la commune d'Auroux signe une convention avec l'association Centre de Loisirs et de Vacances de Cabannes (CVC) pour une mise à disposition de 2 parcelles jouxtant la colonie.

En 2021, la municipalité a repris la gestion des séjours d'été sur la colonie et souhaite bénéficier des mêmes conditions d'exploitation pour gérer, au mieux, les accès aux abords de la colonie pendant l'accueil des enfants.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer une convention de mise à disposition à titre temporaire, révocable et gratuit par la commune d'Auroux, de terrains cadastrés E948 et E949 pour une superficie totale d'environ 4 500 m².

Cette convention a une durée de 3 ans.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article I : D'APPROUVER la convention de mise à disposition gratuite, temporaire et révocable figurant en annexe 6,

Article II : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents.

VOTE

Pour :

G. MOURGUES - J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL – M. AUGIER
F. BLARQUEZ - M. NOËL-GAMET – H. JAUBERT – P. PORTE – V. LEVEQUE – S. REBUFFAT
S. AELVOET - B. BERTRAND - R. BENEJEAN – M. DUMAS – S. LABELLE – J. DELCOURT
J. CHUECOS - M. SOLER - F. CHEILAN - A. RATTIER – JL. CLOEZ – A. JOUBERT – N. LIGNY
C. UHL

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Gilles MOURGUES



Le secrétaire de séance,
Christian ONTIVEROS

